

**DELIBERATION N° 2022-32**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 22 juin, à 17h00, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente d'Odeillo sous la présidence de Monsieur Michel GARCIA, Président du Pnr des Pyrénées Catalanes.

**Personnes présentes :**

M. Michel GARCIA

M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ARMISEN, Mme Aurélie BALTUS, M. Alain BOUSQUET, M. Bruno CAGNY, M. Olivier CHAUVEAU, M. Guillaume CHEVILLARD, M. Roger CIURANA, Mme Anne-Lise DAVIAUD, M. Claude ESCAPE, Mme Cécile GARCEAU, M. Olivier GRAVAS, Mme Eliane JARYCKI, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Dominique LAPORTE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, M. Patrick LECROCCQ, Mme Ghislaine LINTZ, M. Joël LOMBARD, M. Alain LUNEAU, M. Daniel MAROUBY, M. Christian PALLARES, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIBO, M. Michel RIFF, Mme Jeannine RIVIERE, M. Eric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Ignatius STEINMANN, M. Antoine TAHOCS, M. Xavier TORRENS, Mme Michèle TORRENT, M. Jean-Luc VILLERET

**Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes :**

Mme Pascale DE TRAVY

**Personnes absentes ayant donné procuration :**

Mme Hermeline MALHERBE à M. Michel GARCIA, Mme Aude VIVES à Mme Martine ROLLAND, Mme Judith CARMONA à M. Olivier GRAVAS, M. Jean-Luc BLAISE à M. Alain BOUSQUET, Mme Barbara BLAISE LAVAUX à M. Claude ESCAPE, Mme Marie-Noëlle LETOUZE à M. Xavier TORRENS, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Josette PUJOL, M. Albert FRIGOLA à M. Roger CIURANA  
M. Julien BARAILLE à Mme Eliane JARYCKI, M. Robert GUINOT à M. Daniel ARMISEN

**Personnes excusées :**

M. Le Sous-Préfet de Prades, M. Julien BARAILLE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Jean-Luc BLAISE, M. Henri BAUDET, Mme Judith CARMONA, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Noémie DABOUIS, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, M. Patrick DUVAL, M. Albert FRIGOLA, M. Robert GUINOT, M. Jean-Louis JALLAT, M. Jean-Louis LACUBE, Mme Agnès LANGEVINE, Mme Huguette LEJEAN, Mme Marie-Noëlle LETOUZE, Mme Hermeline MALHERBE, M. Samuel MOLI, Mme Edwige PETIT, Mme Edith PERAL, Mme Christine PEROY, M. Marc PETIT, M. Christophe MANAS, M. Olivier ROMERO GAYO, M. Serge VAILLS, Mme Aude VIVES

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Josette PUJOL

**Objet : Demande de subvention en faveur de mic****Monsieur le Président****PRESENTE le projet et son plan de financement :**

Le PNR des Pyrénées catalanes organise à minima une fois par an dans le cadre des Palabres d'Aqui un stage d'initiation à la restauration du patrimoine en pierre sèche. L'équipe technique a été contactée par la DREAL Occitanie pour la mise en place d'action en faveur des matériaux biosourcés dont fait partie la pierre sèche. Une enveloppe de 5000€ est potentiellement disponible dans le cadre d'un dispositif d'aide spécifique aux Parcs naturels régionaux (échelle nationale). La demande des particuliers pour s'initier à cette technique de construction est forte, aussi il est proposé de saisir l'opportunité si cette enveloppe se débloque pour proposer des ateliers participatifs de restauration du patrimoine en pierre sèche. La mise en place de ces stages pourra également répondre aux sollicitations de certaines communes, concernant l'accompagnement du Parc à la restauration de leurs murets dégradés.

**OBJECTIFS DES STAGES**

- Sensibiliser et initier le grand public aux techniques de la construction en pierre sèche.
- Permettre la restauration d'éléments du patrimoine en pierre sèche dans les communes du Parc.
- Fédérer les habitants autour d'enjeux importants : biodiversité, patrimoine, savoir-faire, paysage

**BUDGET PREVISIONNEL**

Dépenses prévisionnelles : 5000€

Recettes sollicitées (DREAL) : 5000€

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

Les chantiers devront être réalisés en 2022.

**Monsieur le Président :**

**DEMANDE** au comité syndical d'approuver le plan de financement de cette action et d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,

**Le Comité Syndical,****OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,****VALIDE** le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus,**AUTORISE** le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce programme,**DONNE** pouvoir à M. le Président ou à défaut la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président du Syndicat Mixte  
du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes**

**Michel GARCIA**